

# Coulogne

**Synthèse communale propre aux  
inondations du territoire des pieds de  
coteaux des Wateringues**



Le présent document constitue la synthèse, à l'échelle communale, des différentes phases de l'étude de l'élaboration du PPRI des pieds de coteaux des Wateringues.

Il s'agit donc du document évolutif qui s'enrichira au fur et à mesure de l'avancement de l'étude afin de synthétiser au mieux, à l'échelle de chaque commune, le fonctionnement hydraulique et le risque inondation en présence, que ce soit le risque de débordement ou de ruissellement.

Les thématiques abordées sont les suivantes :

- Section I - Historique des inondations de la commune - où est présentée la partie historique du compte-rendu de l'entretien réalisé avec les élus locaux concernés, lorsque ces derniers ont été rencontrés ;

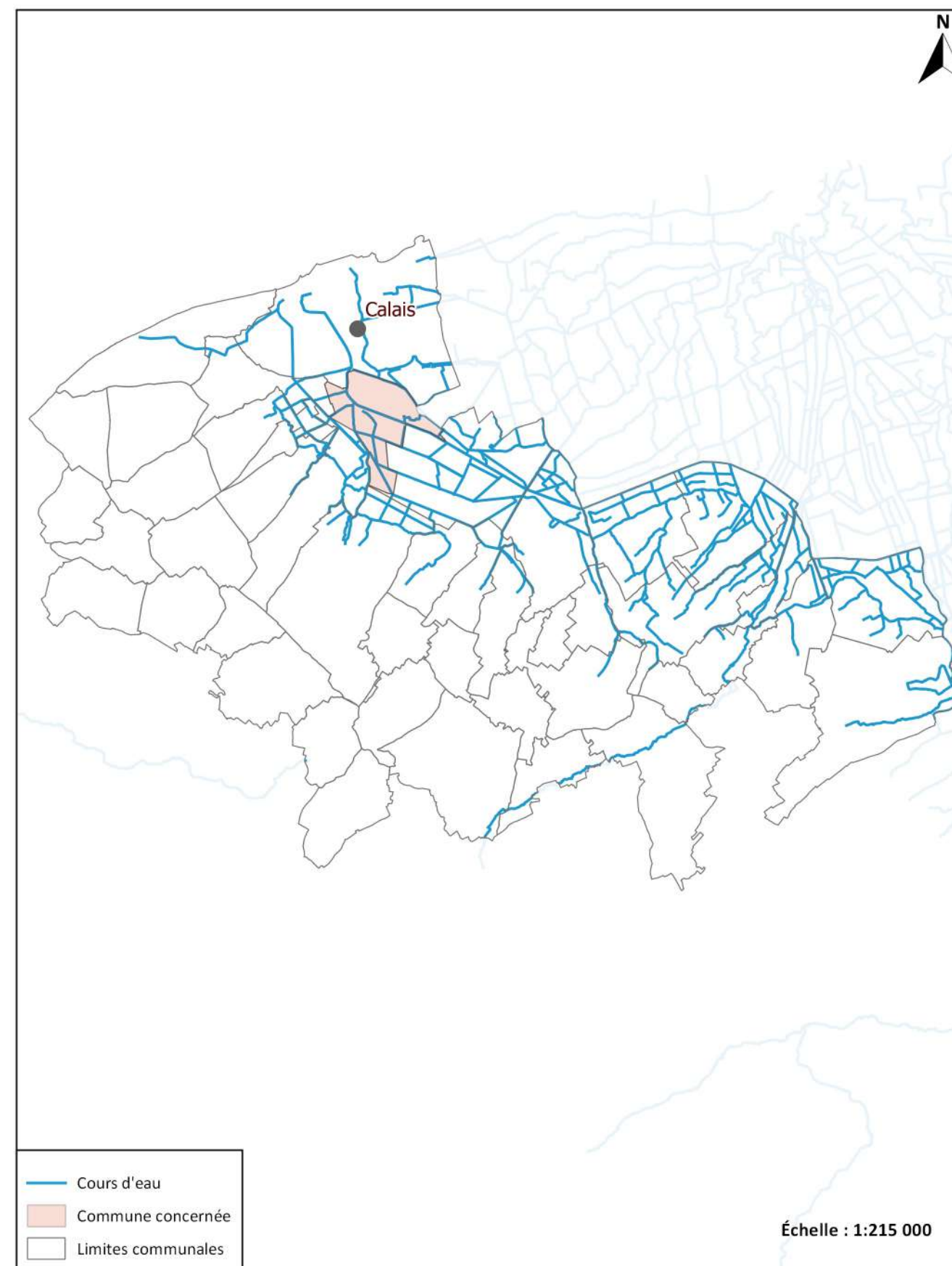
- Section II - Enjeux et gestion de crise - où est présentée la partie enjeux du compte-rendu de l'entretien réalisé avec les élus locaux concernés, lorsque ces derniers ont été rencontrés ;

- Section III - Cartographie et analyse du fonctionnement hydraulique - Une cartographie commentée et accompagnée de photographies présente le fonctionnement hydraulique en place à l'échelle du territoire communal ;

- Section IV - Cartographie et analyse de l'historique des inondations - Une cartographie commentée présente la localisation et la concentration des données historiques collectées à l'échelle du territoire communal.

- Section V - Cartographies des hauteurs de submersion, des vitesses d'écoulement et de l'aléa de référence.

Des sections supplémentaires compléteront ces synthèses lors des phases ultérieures de la présente étude.



## DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER PAS-DE-CALAIS

Compte-rendu de l'entretien avec la commune réalisé le 26 juin 2015 en mairie de Coulogne

### Historique des inondations:

M. le Maire indique qu'il y a eu une maison inondée en 1985-1986 au niveau du quartier du Trougai lié à un fossé encombré. Tout ce quartier (environ 250 maisons) a été construit illégalement entre 1943 et 1980. La commune a récupéré les voiries fin 2010. Elle s'occupe désormais du bon entretien de ses fossés. Pour le reste, cela appartient aux habitants du quartier.

Tout le quartier est classé en ZIC mais pour M. le Maire, il n'y a pas eu d'autres inondations sur ce quartier.

En dehors de cet évènement de 1985-1986, il y a des zones humides et des terres agricoles qui ont été inondées comme par exemple en novembre 2009. Le canal de Guînes n'a jamais débordé car il déborde plus à l'amont.

La mairie de Coulogne nous informe du curage du fossé le long du quartier de Trougai (côté Est) fait par le département.

M. le Maire indique que Cap Calaisais a la compétence pluviale.

Participants :

M. Fauquet, maire de Coulogne

Mme Brunet, responsable du service urbanisme

M. Doussière, Prolog Ingénierie

## DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER PAS-DE-CALAIS

Compte-rendu de l'entretien avec la commune réalisé le 26 juin 2015 en mairie de Coulogne

### Enjeux et gestion de crise:

Les enjeux relevés en amont de la réunion (Mairie, enseignement, bâtiments sportifs) ont été bien localisés. La mairie de Coulogne ajoute la salle des fêtes, les foyers pour personnes âgées (Mozart et Guynemer), le RAM, la salle de sport, la crèche et la salle des Maronniers (pour les associations). Elles sont repérées sur le plan joint.

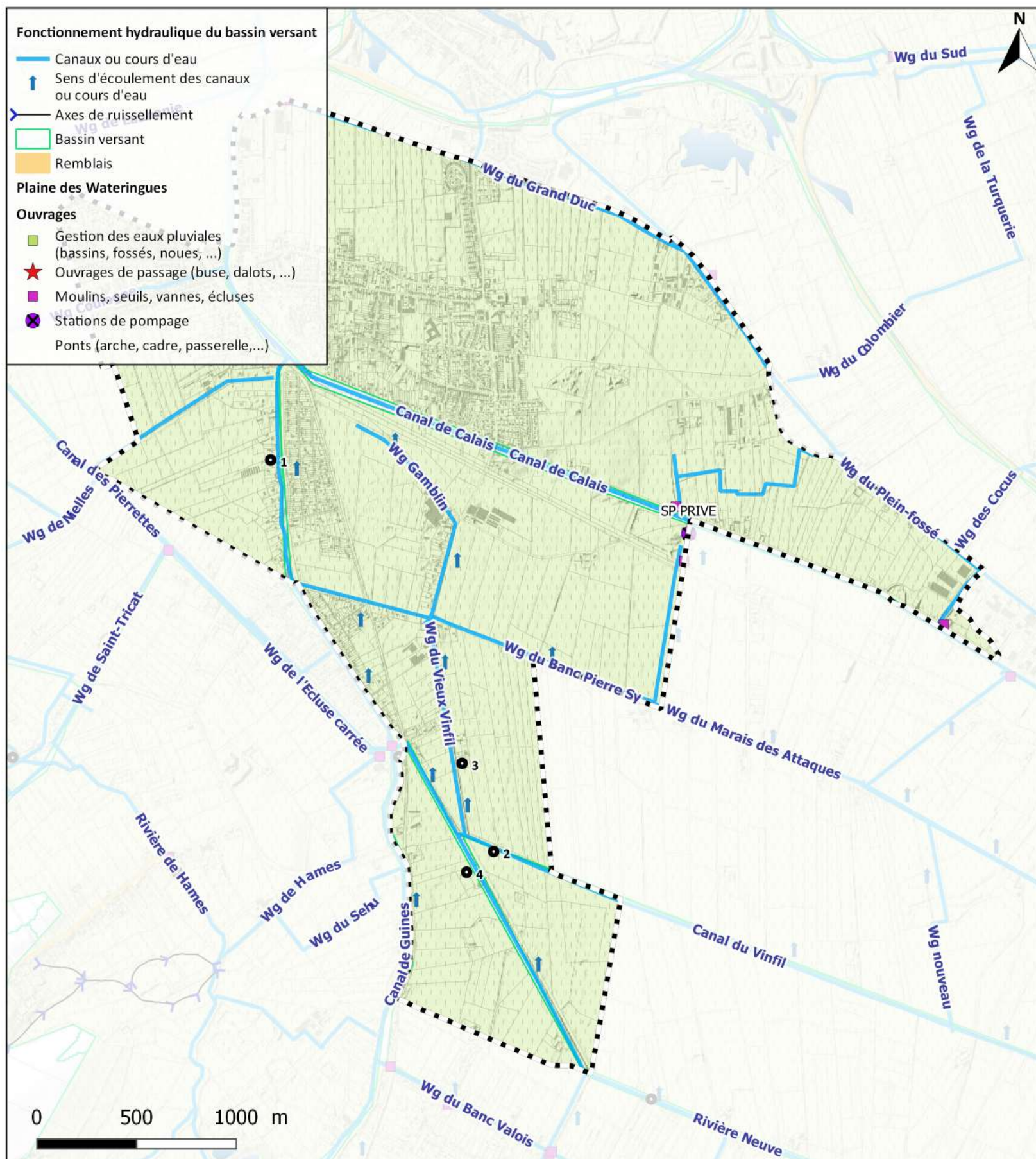
Les projets d'urbanisme sur la commune sont les suivants :

- la ZAC du Grand Duc comprenant la construction de 600 logements (une partie de la ZAC est en zone humide donc non constructible) portée par la commune avec une concession d'aménagement attribuée à Territoire Soixante-Deux (promoteur immobilier) ;
- une zone industrielle le long de la rue du Gaz au nord-ouest de la commune ;
- la destruction de bâtiments et la construction de 28 logements rue Charles de Gaulle.

La commune dispose d'un PCS. La salle des fêtes et la salle des Maronniers peuvent accueillir respectivement 300 et 80 personnes.

Participants :

M. Fauquet, maire de Coulogne  
Mme Brunet, responsable du service urbanisme  
M. Doussière, Prolog Ingénierie



La commune de Coulogne se situe entièrement dans la plaine des Wateringues. Elle est partagée par quatre bassins versants.

La partie au nord du Canal de Calais est drainée gravitairement par les Wg Plein Fossé (partie ouest) et Grand Duc qui se raccordent au Wg du Sud. Ce watergang se jette ensuite dans le Fossé des Fortifications, qui est lui-même connecté au Canal de Marck.

Au sud du Canal de Calais, la partie comprise entre le Canal de Guînes (1) et le Canal des Pierrettes est drainée gravitairement par les Wg de Laubanie, Coulogne et de la Tournée d'Ardres qui se jettent dans le Canal des Pierrettes.

La partie à l'est du Canal de Guînes est drainée gravitairement par le canal du Vinfil (2) et le Wg du Vieux Vinfil (3). Ces ouvrages sont connectés à la Rivière Neuve (4).

Enfin, les apports de la pointe sud de la commune, comprise entre le Canal de Guînes et le Canal du Vinfil, se rejettent gravitairement le long de la Rivière Neuve.



Canal de Guînes (1)



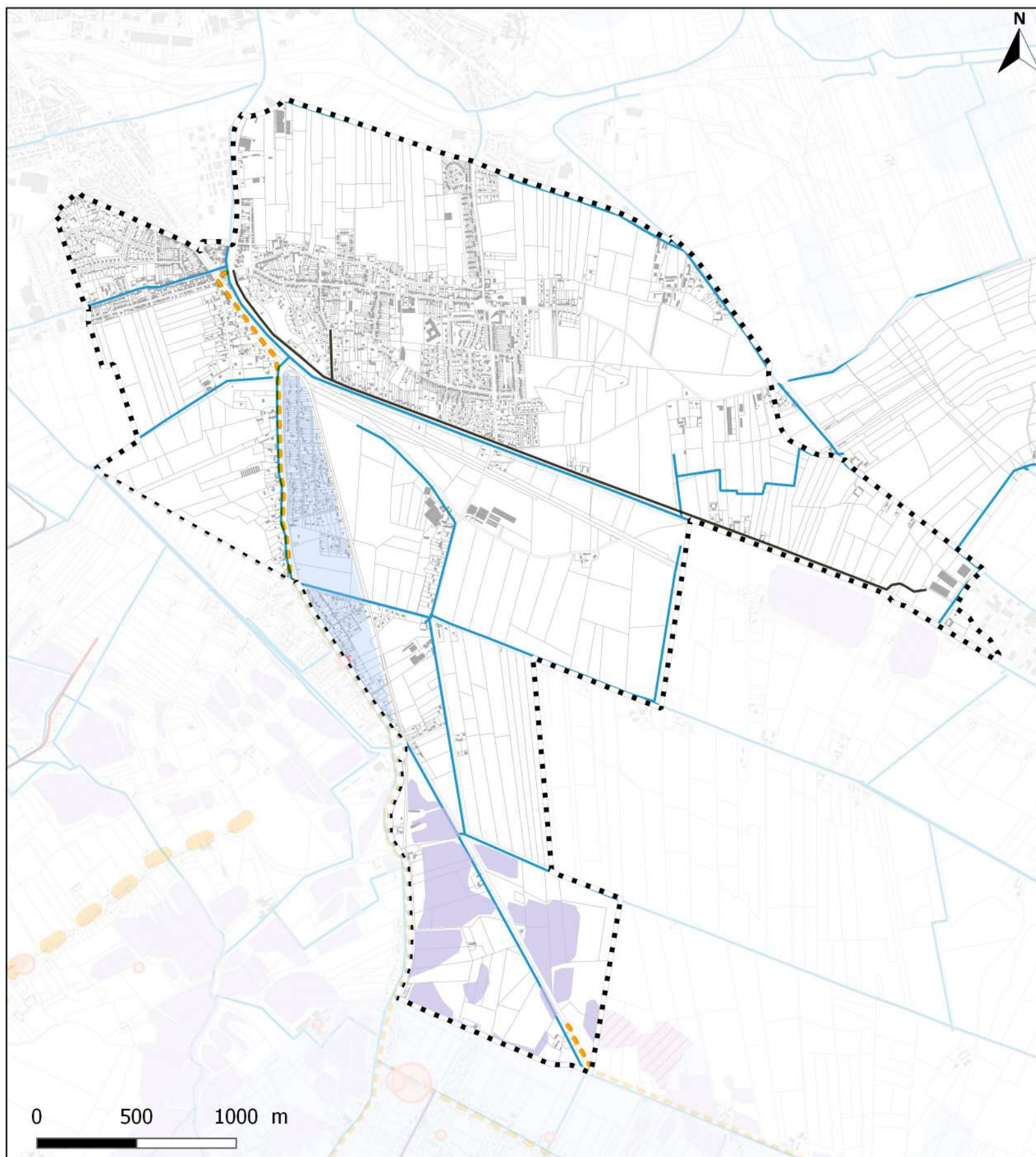
Canal du Vinfil (2)



Canal du Vieux Vinfil (3)



Rivière Neuve (4)

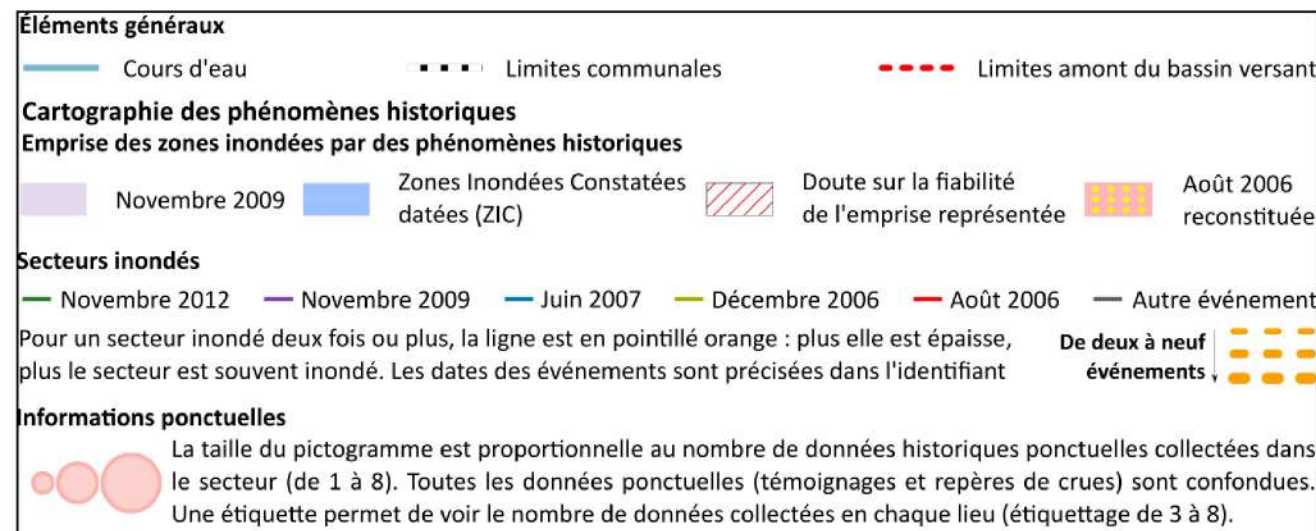


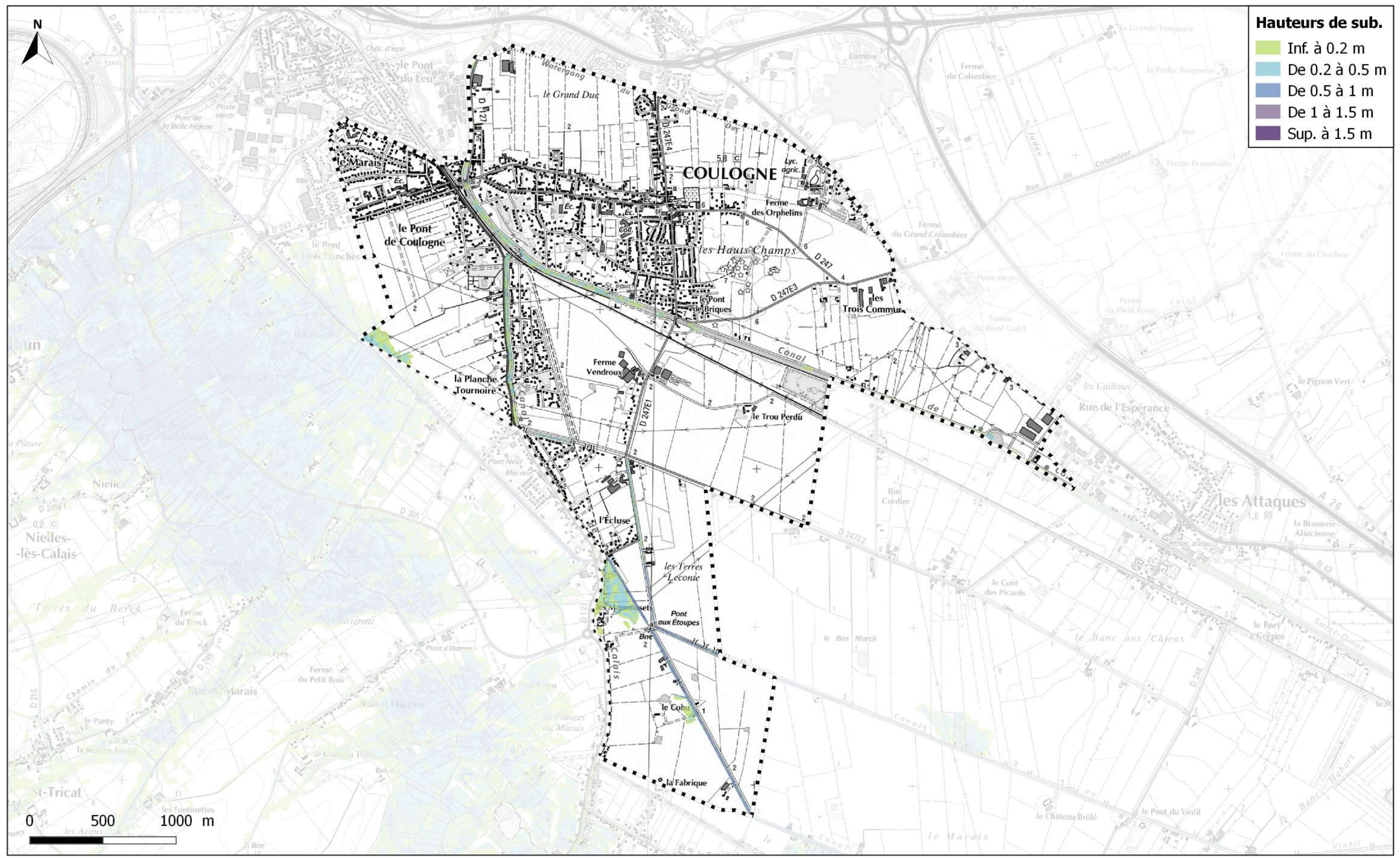
Peu d'informations ont été collectées au sein de la commune de Coulogne, quant aux inondations historiques.

On constate que la route de Guînes a été inondée à plusieurs reprises.

Les autres informations géolocalisées sont relatives au chemin du Halage et à la rue Stival, atteintes par les eaux en octobre 1974. Le long de ce dernier axe routier, une habitation a été envahie par 40 cm d'eau.

Enfin, on relève des emprises inondées en novembre 2009 au sud de la commune, ainsi que des zones inondées constatées (ZIC) relativement importantes à l'est de la route de Guînes, recouvrant plusieurs dizaines d'habitations.

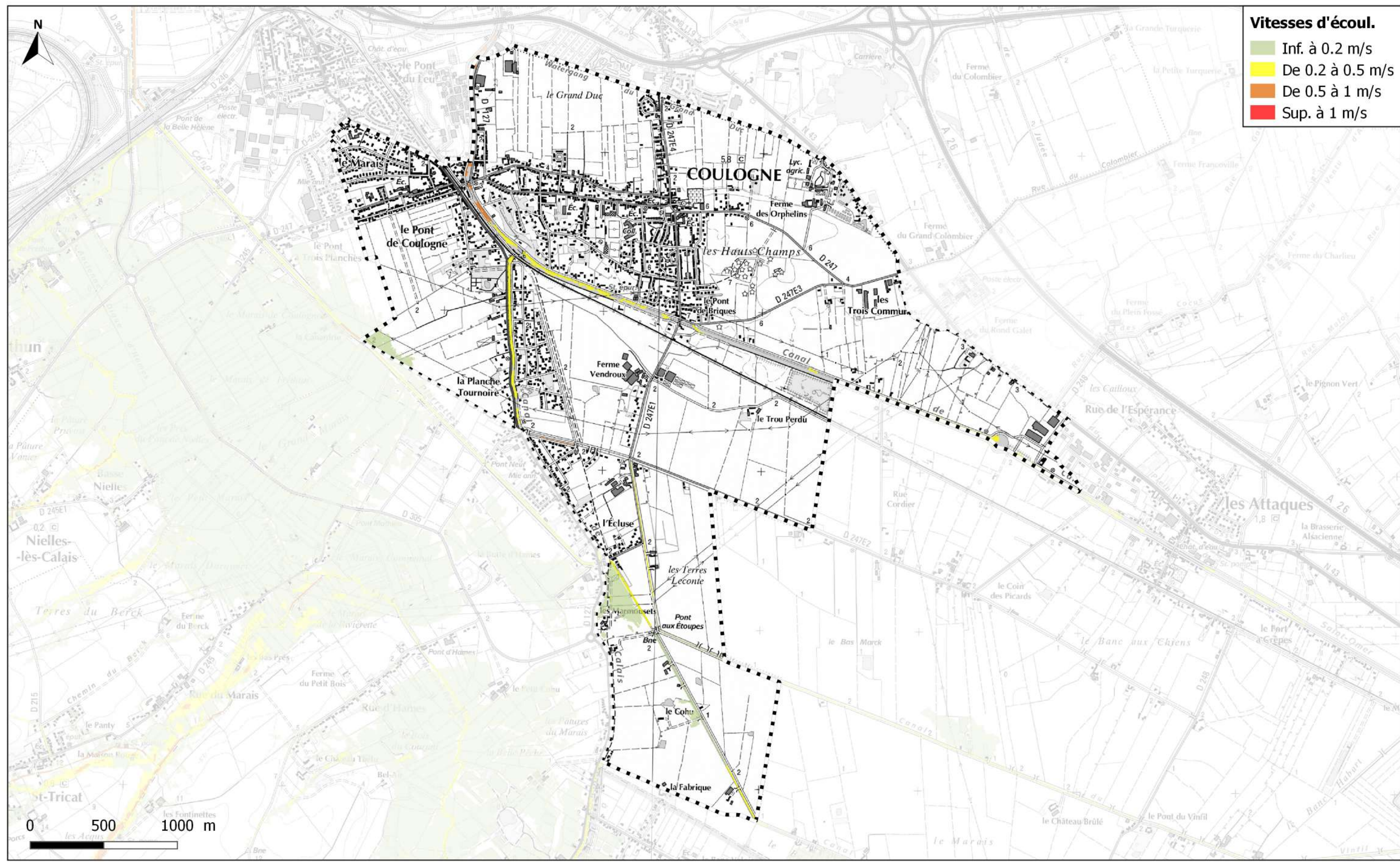




**Hauteurs de sub.**

- Inf. à 0.2 m
- De 0.2 à 0.5 m
- De 0.5 à 1 m
- De 1 à 1.5 m
- Sup. à 1.5 m

V - Cartographie des hauteurs de submersion

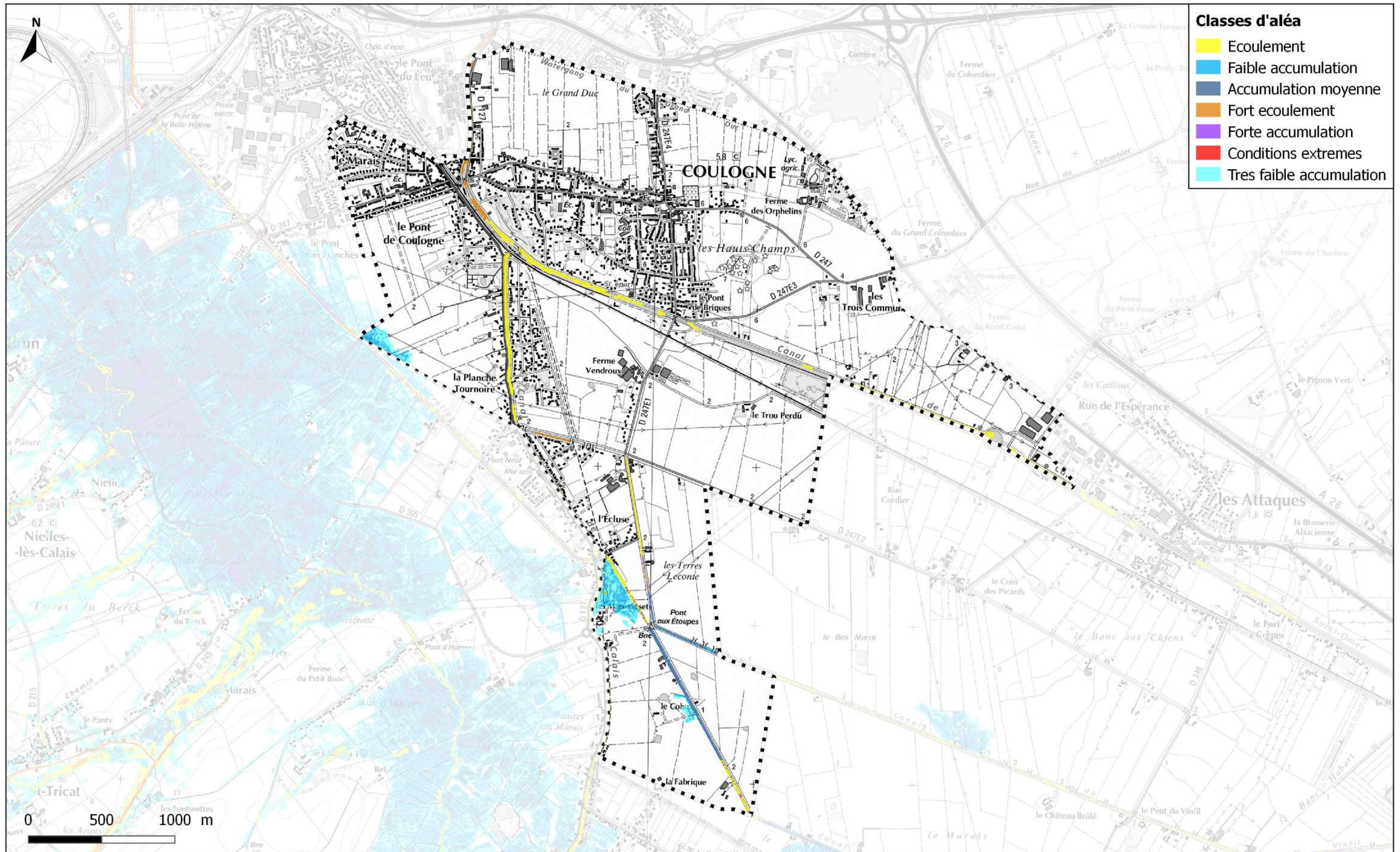


**Vitesses d'écoul.**

- Inf. à 0.2 m/s
- De 0.2 à 0.5 m/s
- De 0.5 à 1 m/s
- Sup. à 1 m/s

V - Cartographie des vitesses d'écoulement





V - Cartographie de l'aléa